



**PRÉFÈTE  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Moulins, le 18 MAI 2022

*Service : service d'économie agricole et développement rural*

*Bureau : Contrôles et espaces agricoles*

*Affaire suivie par :*

*Laurence Bandonneau*

*Tél : 04 70 48 77 51*

*Courriel : laurence.bandonneau@allier.gouv.fr*

**La préfète de l'Allier**

à

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Service Mobilité Aménagement Paysages

7 Rue Léo Lagrange

63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

**OBJET** : Contournement Nord Ouest de Vichy – RN 209

**REF** : votre courrier

**PJ** :

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 8 février 2022, pour le contournement Nord-Ouest de Vichy. Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), le 7 avril 2022.

Cette étude préalable agricole constate des impacts négatifs notables sur l'économie agricole et propose une compensation collective agricole, ainsi qu'une orientation de projets collectifs agricoles.

A ce titre, la CDPENAF s'est prononcée favorablement. En effet, d'un point de vue technique, le choix d'implantation du projet dans un contexte très urbanisé ne favorise pas l'évitement complet, en prélèvement sur le foncier agricole. Cependant des choix judicieux à l'intérieur du périmètre permettent de limiter cette consommation d'espaces.

Je note par ailleurs que la mesure de réduction, à savoir la proposition de constituer des Commissions Communales (ou Intercommunales) d'Aménagement Foncier, afin de statuer sur l'opportunité de mettre en place un aménagement foncier, agricole et forestier est cohérente. En effet, elle est adaptée au territoire initialement très morcelé et impacté par ce projet routier. L'estimation des impacts est également évaluée correctement. De ce fait, il apparaît que votre projet respecte les séquences « Éviter – Réduire - Compenser ».

J'émetts donc un avis favorable à l'étude préalable agricole de ce projet routier.

Les services de la Direction Départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément.

Valérie HATSCH